



DECISION D'ATTRIBUTION N°019/DA/FEICOM/DG DU 19 JUN 2024

Pour l'acquisition des fournitures diverses de bureau par le FEICOM.

DIRECTION GENERALE/HEAD OFFICE

24/N° 019/DA/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA/MSAS

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur AKOA PHILIPPE CAMILLE, Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Demande de Cotation N°007 /DC/FEICOM/CIPM/2024 du 23 avril 2024 pour l'acquisition des fournitures diverses de bureau par le FEICOM.

DECIDE:

Article 1^{er} : la société Louis Torbey, Tel : 677 70 04 05, est déclarée adjudicataire à la Demande de Cotation N°007 /DC/FEICOM/CIPM/2024 du 23 avril 2024 pour l'acquisition des fournitures diverses de bureau par le FEICOM, pour un montant de trente-cinq millions trois cent mille sept cent soixante-dix (35 300 770) francs CFA TTC et un délai d'exécution de dix-huit (18) jours, à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Article 2 : Le Responsable de ladite Société est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement de la Lettre-Commande y afférente.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-



Fait à Yaoundé, le 19 JUN 2024

AMPLIATIONS :

- ✓ MINMAP;
- ✓ ARMP;
- ✓ P/CIPM/FEICOM;
- ✓ INTERESSE,
- ✓ ARCHIVES/CHRONO;
- ✓ AFFICHAGE.

Philippe Camille Akoa
MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE